



PROVINCE NORD

NOUVELLE-CALÉDONIE

PROVINCE NORD

B. P. 41
98860 - KONÉ

Téléphone 47.71.84
communication@province-nord.nc

Réf : 62-2023

COMMUNIQUÉ

Koné le 9 mars 2023

La chasse à la roussette et au notou sur le territoire de la Province Nord pour l'année 2023

La Province nord rappelle que la chasse à la roussette et au notou est autorisée seulement pendant les samedi et dimanche du mois d'avril.

Le prélèvement maximal est de cinq roussettes et cinq notous par jour et par chasseur sur ces week-ends.

Il est interdit de chasser la nuit, de dépasser les quotas journaliers et de transporter les animaux en dehors des jours de chasse.

La situation des roussettes est très inquiétante. Leur survie est l'affaire de tous, la Province nord invite les chasseurs à limiter les prélèvements, pour permettre aux populations de se reconstituer.

Quatre-vingts pour cent des roussettes vont disparaître dans les trente prochaines années, si rien n'est fait pour mieux les protéger.

Pour sauver ces espèces menacées, la Province nord a mis en place le programme Horizon roussettes, suivez la page Facebook « Horizon roussettes », consultez le site internet de la province Nord, ou appelez le 47.72.39.

Le Directeur du Développement Economique
et de l'Environnement,
N.CORNUET

